

INFORET

-- Actualités --

Actualités



Malgré les réorganisations successives, l'ONF n'a toujours pas de parole.

woodman
vendredi 1er septembre 2006

Malgré les réorganisations successives, l'ONF n'a toujours pas de parole.

Nous reproduisons ici un article paru sur le site des ABSC en 2004, mais en septembre 2006 nous devons à nouveau rencontrer l'ONF et la municipalité, car les arbres centenaires qui ne devaient pas être coupés sauf accident sont de nouveau menacés d'abattage.

"Malgré des efforts de communication, l'ONF n'a pas de parole

Nous avons de nouveau la preuve que pour l'ONF les écrits comme les feuilles s'envolent. Mais ces écrits nous les conservons et les présentons aujourd'hui à votre jugement.

Par une lettre du 4 juillet 2003, le technicien en charge du bois de Saint Cucufa nous annonce avec nonchalance que dans les parcelles 12, 14, 25, 27, 32 et 37 (totalisant 13 hectares) 235 chênes allaient être abattus (en majorité centenaires) et 85 châtaigniers. Il ajoute non sans cynisme que tout sera fait pour respecter au mieux le paysage dans ses futures coupes rases.

Or le 22 janvier 1997, le plus haut dignitaire de l'ONF de l'époque assurait au Maire de Rueil Malmaison que les derniers arbres (hormis 25) seraient laissés en place dans les parcelles 25, 27, 32 et 37 pendant 100, 200 ans voire plus sauf accident.

Le changement d'organisation et de directeur à l'ONF serait-il à prendre comme un accident au même titre que la tempête de 1999 et en aurait-on à craindre tout autant les mêmes conséquences et le même nombre d'arbres à terre ...

Une fois de plus les promesses ne sont pas tenues. La coupe est pleine.

Nous invitons tous les amoureux de ce bois à se faire entendre auprès des municipalités dont ils sont électeurs et auprès de la maison forestière de Saint Cucufa pour dire non à ce massacre reprogrammé. L'association va à la rentrée de septembre convoquer une assemblée générale extraordinaire de ces membres pour leur demander l'aval de la décision des responsables de l'association quant au recours qu'ils envisagent de demander au tribunal administratif aux vues des pièces qui sont en leur possession.

Pour preuve nous publions dans le document joint la lettre de J.F. Carrez au maire de Rueil pour ceux qui préfèrent juger sur pièce."